

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 78-0591/PR/MI a été prescrite la démolition partielle d'un immeuble sis à l'angle des rues de Rome, du Verdon et Royan présentant un danger pour la sécurité publique.

n° 78-0591/PR/MI a

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
29 mai 1978

Numéro JO
n° 11 du 12/06/1978

Date du numéro
12 juin 1978

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

- L'immeuble sis à Djibouti à l'angle des rues de Rome, du Verdon et Royan, immatriculé au titre foncier n°89, appartenant à Mme Anna Beraki Asgiesdon, représentée à Djibouti par M. Mohamed Moussa Awaleh, dont l'état de délabrement et de vétusté risque par effondrement de compromettre la sécurité publique, devra être démoli jusqu'au niveau du 1er étage, y compris les murs et façades.